

Légende-type du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT	min.	max.	min.	max.	surface du lot / de l'îlot [ares]
surface d'emprise au sol [m <sup>2</sup> ]	min.	max.	min.	max.	surface constructible brute [m <sup>2</sup> ]
surface de scellement du sol [m <sup>2</sup> ]	max.	xxxx	min.	max.	type et nombre de logements
type de toiture	xxxx	max.	min.	max.	nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions					hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP
- - - délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- - - terrain existant
- - - terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- + 1,2...R nombre d'étages en retrait
- + 1,2...C nombre de niveaux sous combles
- + 1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture

- toiture plate
- u (y% z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- ← orientation du faîte

Gabarits des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- [min x%] pourcentage minimal en surface construite brute à déclarer au logement par construction
- [x% 1 x%] pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- [x%] pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

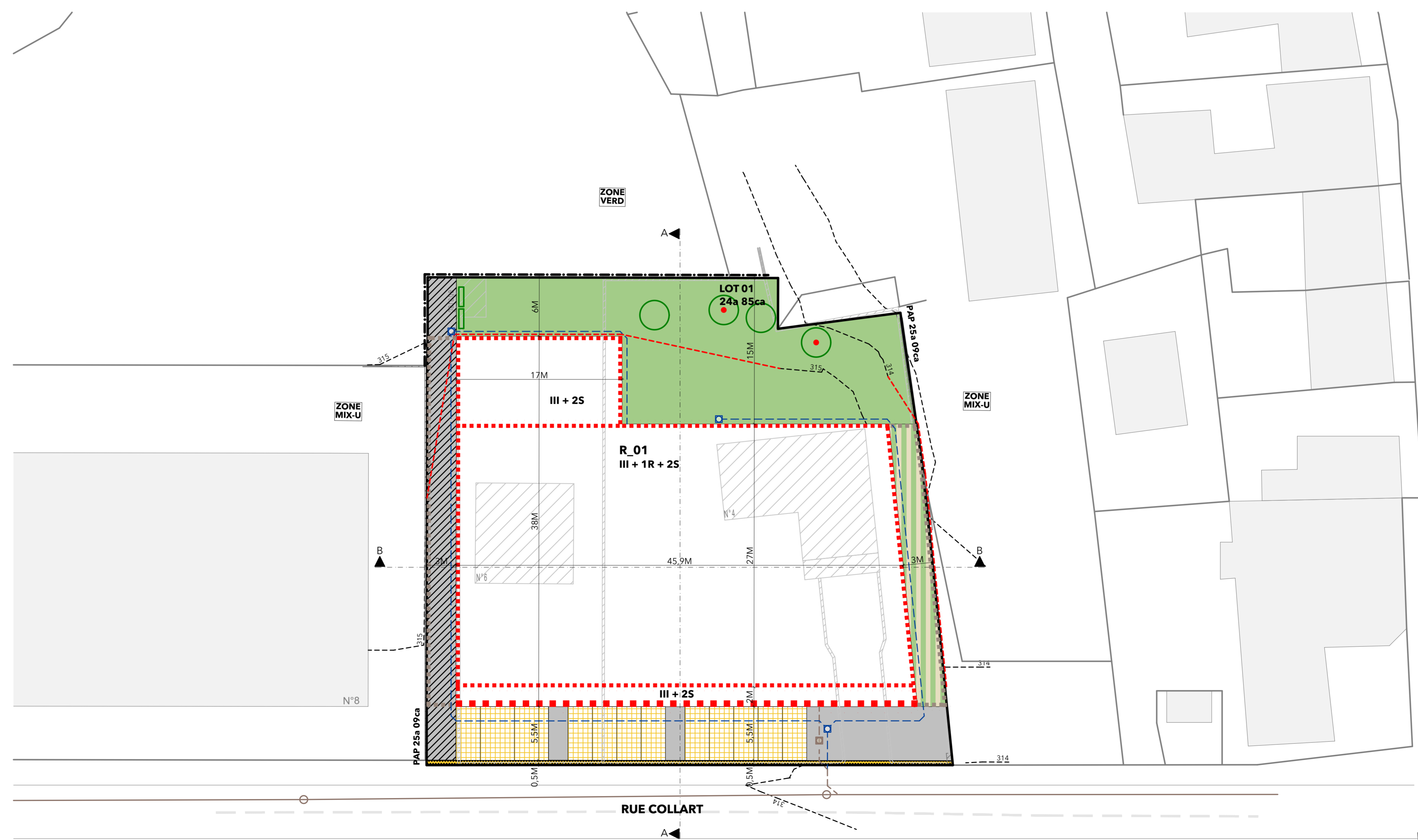
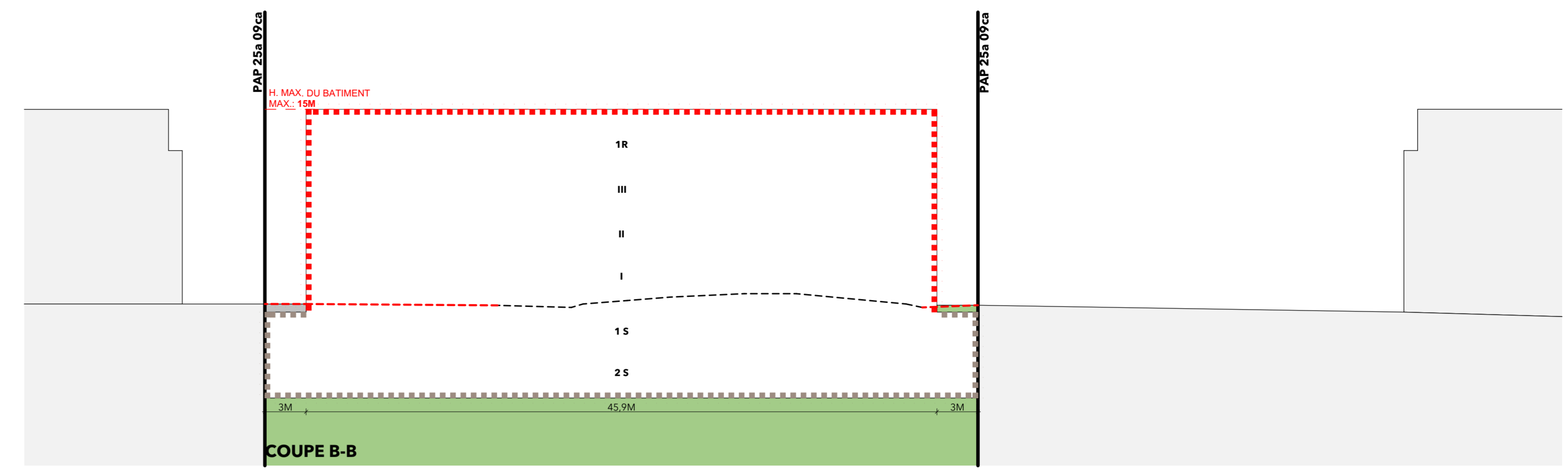
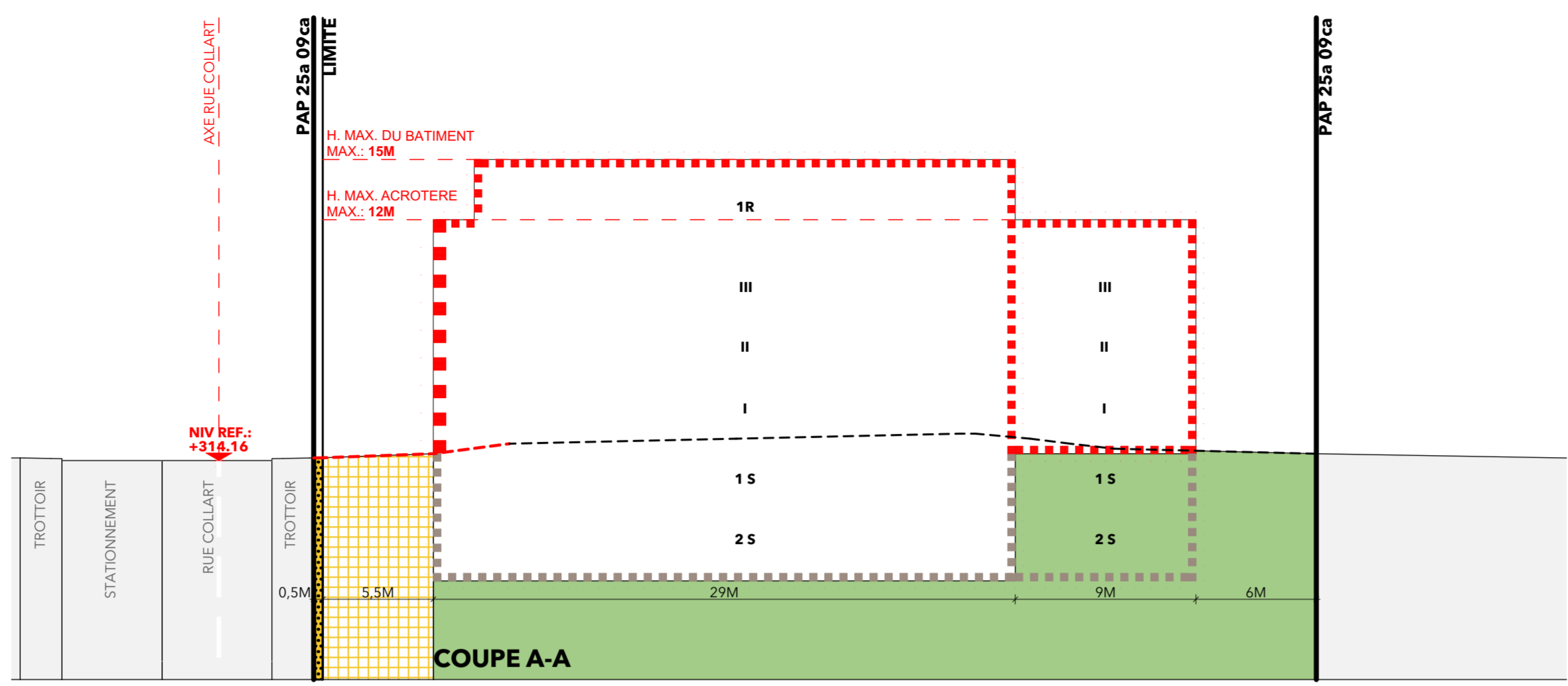
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

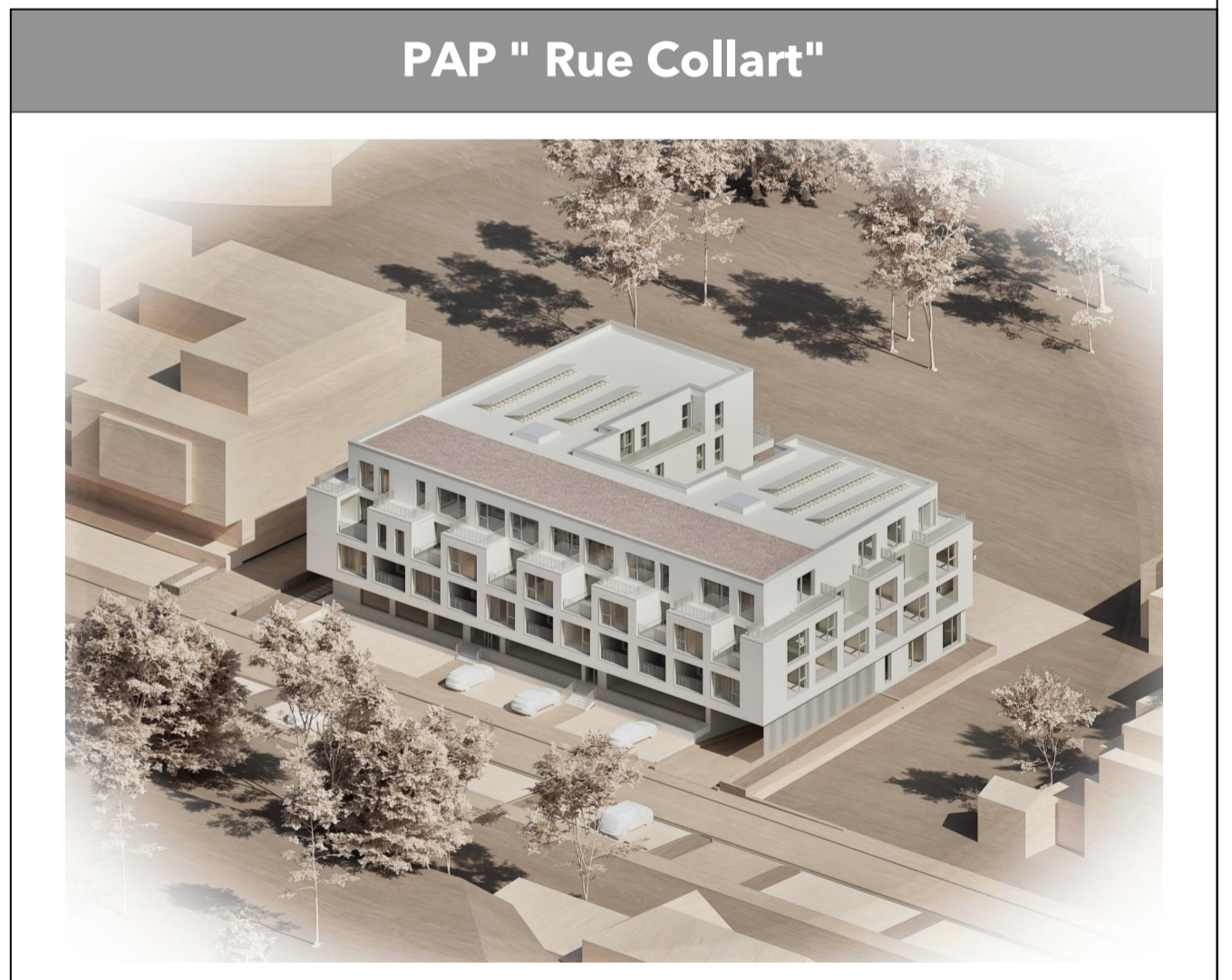
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Éléments complémentaires à la légende-type selon règlement Grand-Ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

- Représentation en plan**
- parcelle voisine (à titre indicatif)
  - ▲ localisation des coupes
  - cotations
  - hb-x hauteur du bâtiment de x mètres
  - arbre à moyenne ou haute tige existante
- Espace extérieur privés et publics**
- espace vert privé pouvant être scellé à 70%
  - construction à démolir
- Infrastructures techniques**
- regard de révision pour eaux usées
  - regard de révision pour eaux pluviales
  - canalisation pour eaux usées (existantes)



Lot 01		24,85 a	
0	1741	0	4328
1741	1-mi	-	31-c
tp	hb - 15m ha - 12m	-	III+1R+2S



CE PLAN N'EST VALABLE QU'ENSEMBLE AVEC LA PARTIE ECRITE CORRESPONDANTE.  
Ce plan ne peut être copié partiellement et/ou réutilisé que dans son intégralité.  
Pour les endroits sans mesures concernant les niveaux, respectivement les profondeurs, seules les distances mesurées font foi.  
Les divergences entre les différents fonds de plan sont d'ordre cartographique.  
Toutes les cotations de lots sont fournies à titre indicatif. Leur calcul exact ne peut être fait qu'après le mesurage cadastre.  
LISTE DES DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES DE BASE  
© Origine: GEOLUX G.O., 17.12.2025, Levé topographique: 21-10744M-SE-1

INDICE		A	
MAÎTRE DE L'OUVRAGE			
MAÎTRE D'OUVRAGE			
ARCHITECTE	GEOMETRE	BUREAU D'ETUDE	BUREAU D'ETUDE
OCOM	GOLOUX	ICONE	LSB
31, Rue Saint-Hubert L-1413B Brühl	12, Rue des Mémoires L-1870 Bertrange	42, rue Tony Duhour L-1429 Luxembourg	4, rue Albert Schoun L-5315 Cessy
COMMUNITE DE STEINFORT			
PROJET			
PAP			
4-6, RUE COLLART, L-8414 STEINFORT			
PHASE			
PAP			
DOCUMENT			
PARTIE GRAPHIQUE			
CODE DU PROJET			
AC20GG PU PAP PG GE 01			
DATE			
19/03/2026			

NOTE IMPORTANTE: La mention de l'échelle est réservée à l'usage de mesure sur les plans. Toutes les dimensions sont à vérifier par l'entrepreneur sur le chantier avant le début des travaux. L'entrepreneur est également tenu de signaler sans délai à l'architecte toute anomalie constatée sur les plans. Toute modification apportée à la construction sans le consentement de l'architecte ou sans l'approbation de l'administration est à la responsabilité de l'entrepreneur. Le contenu de ce document est la propriété exclusive de l'architecte. Il ne peut être diffusé ni utilisé sans son autorisation écrite. Tout usage non autorisé de modification implique l'annulation du document précédent et son remplacement par le présent document.